

Agent de service de sécurité incendie (SSIAP 1) »

Formation des personnels des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes

(Arrêté du 2 mai 2005 modifié par arrêté 22 décembre 2008 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des ERP et IGH)

Programme de la formation :

1^{ère} partie : Le feu et ses conséquences

- Le feu
- Comportement au feu

✓ 2^{ème} partie : Sécurité incendie

- Principes de classement des établissements
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Desserte des bâtiments
- Cloisonnement d'isolation des risques
- Evacuation du public et des occupants
- Désenfumage
- Eclairage de sécurité
- Présentation des différents moyens de secours

✓ 3^{ème} partie : Installations techniques

- Installations électriques
- Ascenseurs et nacelles
- Installations fixes d'extinction automatique
- Colonnes sèches et humides
- Système de sécurité incendie

✓ 4^{ème} partie : Rôle et missions des agents de sécurité incendie

- Le service de sécurité
- Présentation des consignes de sécurité et main courante
- Poste de sécurité
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Mise en œuvre des moyens d'extinction
- Appel et réception des services publics de secours
- Sensibilisation des occupants

✓ 5^{ème} partie : Concrétisation des acquis

- Visites applicatives
- Mises en situation d'intervention

- Programme détaillé pages suivantes -

Nombre de stagiaires : 6 à 12 stagiaires maximum

Recyclages :

- Recyclage tous les 3 ans.
- Recyclage tous les 2 ans en matière de secourisme

Public visé : toute personne souhaitant se former aux bases de la sécurité incendie et désirant assurer la fonction d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes dans les ERP ou IGH.

Pour les PSH, veuillez nous contacter

Délai d'entrée en formation : 20 jours

Objectifs pédagogiques : Permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires en sécurité incendie, à la prévention dans les ERP ou IGH et à l'entretien des matériels et moyens de secours *afin d'être capable d'assurer efficacement la fonction d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes*

Préparer le stagiaire au passage et à l'obtention du diplôme SSIAP1 délivré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours

Prérequis (dispositions de l'article 4 §1 de l'arrêté du 2 mai 2005):

- Soit être titulaire de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou de PSC1 acquis depuis moins de 2 ans
- Soit être titulaire d'un CFAPSE, PSE1 ou SST en cours de validité
- Avoir satisfait à l'évaluation préalable de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante (*lors d'une ronde et à alerter les secours*).
- Certificat médical d'aptitude physique de moins de 3 mois

Animateur : Formateur de qualification SSIAP 3

Outils pédagogiques et techniques :

Salle de formation équipée :

- Cours sur vidéo projecteur
- Supports pédagogiques papier

Documents spécifiques

Matériels spécifiques (liste non exhaustive) :

- Extincteurs gaz poudre et eau (2 par stagiaire),
- Mannequin pour exercices pratique
- Bac à feu écologique

Évaluation des connaissances :

Partie théorique : (30 mn)

- QCM de validation des connaissances (30 questions)

Partie pratique : (15 mn)

Ronde avec anomalie et sinistre sous le contrôle d'un jury présidé par le DDIS ou un de ses représentants

Tarif et Modalité d'accès : Nous contacter

Sanction de la formation :

- Certificat d'agent de sécurité (SSIAP 1) pour les stagiaires ayant réussi les épreuves théoriques et pratiques.-

- Attestation de compétence durée de validité 3 ans.

En cas d'échec à une des épreuves, le candidat a un an pour repasser l'épreuve à laquelle il a échoué, sans suivre de nouveau la formation. Passé ce délai, une formation complète devra être à nouveau suivie avant de se représenter à un examen



Durée : 10 jours - 70 heures

Code module : SSIAP1

S.A.S. au capital de 1000 € – 30 Rue du 35^{ème} Régiment d'Aviation 69500 Bron Siret : 847 712 510 00019
APE : 8559A

Tél : **04 78 64 95 44** / Fax : **04 78 64 92 34** Email : contact@aprformation.com N° Direccte : **84 69 16351 69**